

lité aux règles de leur institut et l'obéissance à leurs supérieurs légitimes.

L'Union Apostolique, fondée en 1862 par un prêtre de Saint-Sulpice, M. l'abbé Lebeurier, aujourd'hui Mgr Lebeurier parce qu'il est honoré de la prélature romaine, célèbre cette année son *jubilé cinquantenaire*. Elle s'est développée dans beaucoup de diocèses de France et de l'étranger, et compte plus de six mille membres. Plusieurs prêtres de notre pays en font partie et en bénissent Notre-Seigneur : mais ils ne forment qu'un *pusillus grex*.

L'Union Apostolique des prêtres séculiers a pour but de faire pratiquer la vie commune, sous la seule forme qui semble possible, aux prêtres dispersés dans le saint ministère.

La vie commune, en effet, consiste essentiellement dans l'observation d'une règle commune et dans le contrôle de cette observation par des supérieurs : ce qui fait que tous les actes ainsi accomplis ont le mérite de l'obéissance.

L'Union n'impose pas d'autre règle que le règlement particulier que tout prêtre emporte du grand séminaire et qui comprend la méditation, l'étude, les examens, la lecture spirituelle, l'office aux heures voulues, le chapelet, la visite au Saint-Sacrement. Elle laisse ses adhérents adopter les dévotions particulières qui leur plaisent, elle n'en impose aucune. L'observation de la règle est assurée par un bulletin mensuel, où l'on note chaque jour les points fidèlement observés et les points omis volontairement ou involontairement. On envoie chaque mois ce bulletin au supérieur diocésain ou à l'un de ses assistants ; le bulletin est retourné avec les observations que le supérieur a jugé à propos de faire. Par ce bulletin on se rend à soi-même un compte exact de la manière dont on observe sa règle, et on dissipe par là bien des illusions qu'on n'aurait pas soupçonnées. On répare les manquements par quelque pénitence, l'humanité y gagne et la ferveur en profite pour se développer.